



Déclaration du Sgen-CFDT au CTPD du 11 février 2010

Sans remettre en cause la qualité du travail des services de l'inspection académique nous ne pouvons que regretter l'opacité des documents qui empêchent les représentants des personnels d'analyser en toute connaissance de cause les DGH attribuées à chaque établissement.

Comment apprécier une DGH lorsque l'on ne connaît pas le nombre de divisions par établissement ? Depuis deux ans ce renseignement a disparu au niveau des collèges et nous le regrettons fortement.

En Lycée professionnel nous souhaiterions savoir comment s'explique la différence de divisions entre les documents de la carte des formation professionnelle qui sont soumis au CTPA et au CAEN et ceux qui figurent dans les documents de ce CTPD (les différences vont de -3 à +2)

Nous avons du mal à penser que le lycée G. Leygues qui accueillera 60 élèves de plus pourra fonctionner avec le même nombre de divisions : 31 en 2009 et 31 en 2010 ! (moyenne 30 élèves par classe)

Comment apprécier le H/E dans les collèges qui ont des SEGPA si l'on ne connaît pas l'effectif de la SEGPA ?

Nous tenons à dénoncer le fait de calculer le H/E dans la globalité (SEGPA et collège) ce qui l'augmente artificiellement.

Cet amalgame nous conduira à demander des explications complémentaires notamment sur le collège Germillac où une baisse de 21 élèves (au collège ? à la Segpa ?) conduit à une baisse de la DGH de 43 heures !

En lycée les premières remontées nous font part d'une dotation trop juste qui ne semble pas permettre de mettre en place dans des conditions correctes l'accompagnement personnalisé notamment.

Toujours en lycée nous tenons à dénoncer les délais trop courts imposés par le ministère, délais qui ne permettent pas aux établissements de travailler avec toute la sérénité nécessaire.

Sous prétexte du calendrier imposé par le rectorat et pour ne pas nuire au mouvement des enseignants certains proviseurs demandent de valider cette DGH en CA sans la véritable concertation nécessaire à la mise en place de toute réforme !

Si le volume des heures supplémentaires semble contenu en lycée et en LP ; nous tenons à dénoncer son augmentation au niveau des collèges où le ratio HSA/ heures postes va passer de 8.4 à 9.2%. Dans 12 collèges (pratiquement 1 sur 2) ce ratio se situe entre 10 et 20% (Mézin) ce qui va entraîner une recrudescence du travail précaire.

Même si ce n'est pas le lieu, nous tenons à condamner la réforme de la formation professionnelle des enseignants qui se traduira par une baisse qualitative dans les années futures. Cette réforme permet, pour cette année, de maintenir les moyens dans la majorité des établissements ce qui pour l'opinion publique, laisse supposer que la suppression des postes ne nuit en rien au fonctionnement de l'EN.

Pour conclure nous nous félicitons de la reprise de l'attractivité du collège Ducos du Hauron. Cette reprise d'attractivité prouve que nous avons parfaitement raison lorsque nous dénonçons avec force la situation antérieure.